McINTYRE, PHILIP Jr—
Bill No 6330. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $21 21
Sept lots ou portions de terre avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 7 inclusivement dans l'ilet No 189, borné par les rues Washington, Quatrième, Short et Plum; les lots nos 1 à 7 inclusivement mesurant 210 pieds de face à la rue Washington sur 107 pieds de profondeur; les lots nos 17 à 22 inclusivement mesurant 180 pieds de face à la rue Short sur 107 pieds de profondeur; les lots nos 23 et 24 mesurant 60 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur; les lots nos 11 et 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Plum sur 150 pieds de profondeur; le lot no 1 formant l'encoignure des rues Washington et Quatrième et le lot no 22 formant l'encoignure des rues Short et Quatrième.

McENERY, JOHN—
Bill No. 5603. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $21 20
Un ilot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet no 32, borné par les rues Hurst, Benjamin, State et la ligne de Hurstville, à Bloomingdale, mesurant 200 pieds de face à la rue Hurst sur 300 pieds de profondeur.

McCONNELL, ALEXANDER—
Bill No 5930. Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $24 24
Cinq lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'ilet no 257, borné par les rues Chestnut, Bordeaux, Camp et Lyon, mesurant 150 pieds de face à la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur.

McKENZIE, PETER—
Bill No 6142 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Cinq lots ou portions de terre, avec améliorations dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 1 à 5 inclusivement dans l'ilet no 66, borné par les rues St-Charles, Washington, Hase et Pearl, le lot no 1 mesurant 30 pieds de face à la rue St-Charles sur 120 pieds de profondeur; le lot No 1 formant l'encoignure des rues St-Charles et Washington; les lots nos 2 et 3 mesurant 60 pieds de face à la rue St-Charles sur 120 pieds de profondeur; le lot no 4 mesurant 30 pieds de face à la rue St-Charles sur 120 pieds de profondeur; le lot no 4 formant l'encoignure des rues St-Charles et Hase; le lot no 5 mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

McGAWLEY, Mme R.—
Bill No 306 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $32 32
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot no 1, dans l'ilet no 329, borné par les rues Girod, Liberté, Franklin et Lafayette, mesurant 56 pieds de face à la rue Girod sur 111 pieds de profondeur.

MARTIN, REINHARD—
Bill No 1823 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant $20 20
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 21 et 22 dans l'ilet no 412 borné par les rues Washington, Gayoso et Esplanade, mesurant 60 pieds de face à la rue Washington sur 124 pieds de profondeur.

MARTIN, ALPHONSE—
Bill No 383. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $45 45
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme une portion de terre dans l'ilet No 531 1/2, borné par les rues Galvez, Miro, Lafayette et Julia, mesurant 234 pieds de face à la rue Galvez sur 260 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur.

MARTIN, ALPHONSE—
Bill No. 383. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $40 40
Six lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14, et lots Nos 21, 22 et 23 dans l'ilet No 150, borné par les rues Quatrième, Burdette, Zimple et Adams, le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos 13 à 22 inclusivement mesurant ensemble 300 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur; le lot No 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Zimple sur 150 pieds de profondeur.

MARTIN, R.—
Bill No 5589 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $20 20
Un ilet ou 20 lots ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lots Nos 1 à 20 dans l'ilet No 45, Hurstville, borné par les rues Perrier, Prytanée, Nashville et Eleanor, mesurant 240 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

MARTIN, R.—
Bill No 5589 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $10 40
Un ilet ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 39, Bertheville, borné par les rues Chestnut, Colisée, l'avenue Henry Clay et la rue Webster, mesurant 287 pieds de face à la rue Chestnut sur 259 pieds de profondeur.

MARTIN, R.—
Bill No 5589 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un ilet ou portion de terre avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 56, Burtheville, borné par les rues Pitt, Jennet, Webster et la ligne de Bloomingdale, mesurant 240 pieds de face à la rue Pitt sur 260 pieds de profondeur.

MARTINEZ, JOS P.—
Bill No 2152 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $32 32
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 377, borné par les rues Bagatelle, St-Claude, St-Antoine et Remparts mesurant 33 pieds de face à la rue Bagatelle sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Bagatelle et St-Claude.

MAGEE, CATHERINE—
Bill No 71. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 17 dans l'ilet no 126 borné par les rues Constance, Tchoupitoulas, Lafayette et Girod, mesurant 20 pieds 6 pouces de face à la rue Constance sur 70 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

MAYO, Mme W. J.—
Bill No 1870 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 12 dans l'ilet No 256, borné par les rues Delord, Carondelet et St-Joseph, mesurant 25 pieds de face à la rue Delord sur 47 pieds de profondeur.

MASON, Mme B.
Bill No 6300. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Quatre lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 4 inclusivement dans l'ilet No 115, bornés par les rues Jefferson, Troisième, Léonidas et Zimple, mesurant 120 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur.

MANTHEY, G. A.—
Bill No 3065. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no. 17, dans l'ilet no 282, borné par les rues Remparts, Montégut, Clouet et Dauphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 63 pieds de profondeur.

MASCARE, Mme ANTONIO—
Bill No 3849. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $26 26
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 8 ou G, dans l'ilet No 375, borné par les rues St-Claude, Français, Union et Remparts, mesurant 44 pieds de face à la rue St-Claude, sur 164 pieds de profondeur.

MATTINA, GUISEPPI—
Bill No 2378 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $25 30
Une partie d'un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du lot No 2 dans l'ilet No 124, borné par les rues Bienville, Bassin, Franklin et Douane mesurant 32 pieds de face à la rue Bienville sur 31 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur.

MAUBERRET, EMMA ET ALS—
Bill No 2414 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 8 dans l'ilet no 184, borné par les rues St-Louis, Villeré, Robertson et Conti, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue St-Louis sur 105 pieds de profondeur.

MAUBERRET AMEDEE—
Bill No 2459 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 272, borné par les rues St-Louis, Johnson, Galvez et Conti, mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis sur 104 pieds de profondeur.

MEUNIER, A. MINEUR—
Bill No 4403 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un triangle ou portion de terre avec améliorations dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme un triangle dans l'ilet No 1956 borné par l'avenue de Paris, le Chemin Gentilly et la rue Tresor.

MERRITT, SOPHIA M.—
Bill No 6028. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 16 dans l'ilet no 368, borné par les rues Prytanée, Pitt, l'avenue Napoléon et la rue Berlin, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 110 pieds de profondeur.

METZLER, JOHN et BLEAKLEY, E.—
Bill No 1720 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 169 et 218, borné par les rues Calliope, Remparts, Franklin et Clio, mesurant 26 pieds de face à la rue Calliope sur 121 pieds 10 pouces de profondeur.

MECHANICS HOMESTEAD ASSOCIATION—
Bill No 764. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $92 92
Quatre lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots nos 17, 18, 19 et 20 dans l'ilet No 1194, borné par les rues Lapeyrouse, Laharpe, Tonti et Rocheblave, mesurant 118 pieds 8 pouces de face à la rue [illegible] sur 120 pieds de profondeur.

MECHANICS HOMESTEAD ASSOCIATION—
Bill No 764 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Six lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 6 inclusivement dans l'ilet No 1195, borné par les rues Lapeyrouse, Onzaga, Tonti et Rocheblave. les lots Nos 1, 2, 3 et 4 mesurant 117 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Tonti sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos 5 et 6 mesurant 72 pieds 8 pouces de face à la rue Onzaga sur 118 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur.

MICHEL, MARIE—
Bill No 5306. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10, dans l'ilet No 7, borné par les rues Peters, Séguin, Alix et Bouny mesurant 60 pieds de face à la rue Peters sur 120 pieds de profondeur.

MISSONNET, SUC de Mlle AGATHE—
Bill No 3679 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $28 28
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 641, borné par les rues Marigny, Robertson, Mandeville et Claiborne, mesurant 160 pieds de face à la rue Marigny sur 154 pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Marigny et Robertson.

MITCHELL, ROBERT B.—
Bill No 1811. Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $30 30
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 et 6 dans l'ilet No. 425, borné par les rues Delord, Euphrosine, Clara et Willow, mesurant 63 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Delord sur 134 pieds de profondeur.

MILLER, MARY—
Bill No. 1704. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 14, dans l'ilet No. 254, borné par les rues Calliope, Baronne, Dryades et Clio, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Calliope sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur.

MITCHELL, CATHERINE—
Bill No 2011 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 172 ou 173, borné par les rues Villeré, Marais, le Chemin du Bayou et la rue Esplanade mesurant 51 pieds de face à la rue Villeré sur 66 pieds de profondeur.

MOORE, Vve WM.—
Bill No 3310. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9, 10 et 11 dans l'ilet No 485, borné par les rues St-Ferdinand, Marais, Press et Urquhart, mesurant 85 pieds de face à la rue St-Ferdinand sur 120 pieds de profondeur.

MORGAN, Vve WM.—
Bill No 1741. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Une partie d'un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du lot No 15 dans l'ilet No 324, borné par les rues Liberté, Franklin, Clio et Erato, mesurant 14 pieds 8 1/2 pouces de face à la rue Liberté sur 76 pieds de profondeur.

MORTON, Mlle C.—
Bill No 5715 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $40 40
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 100, borné par l'avenue Louisiana, les rues Chippewa, Tchoupitoulas et Tolédano, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur.

MIRE, JOS. P.—
Bill No 5878. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 209, borné par les rues Constance, Général Taylor, Magasin et Peniston mesurant 32 pieds 10 pouces de face à la rue Constance sur 115 pieds de profondeur.

MITCHELL, Vve JOSEPH—
Bill No 6012. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $28 28
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 339, borné par les rues Prytanée, Milan, Perrier et Berlin, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 110 pieds de profondeur.

MULLER, JOHN—
Bill No 3751 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $40 40
Neuf ilets et la moitié d'un ilet ou portion de terre avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Champs Elysées, Mandeville, Seré au Chemin de Gentilly.

MURPHY, J. D. SUC.—
Bill No 1572. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 2 et 3 dans l'ilet No 135, borné par les rues Constance, Magazine, St-Joseph et Delord, mesurant 82 pieds de face à la rue Constance sur 118 pieds de profondeur.

NEGROTTO, D.—
Bill No 2710. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 16 dans l'ilet no 113, borné par les rues St-Claude, Remparts, St-Philippe et Dumaine, mesurant 36 pieds de face à la rue St-Claude sur 71 pieds de profondeur.

NEGROTTO, DOMINGO Sr.—
Bill No. 1689 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4, dans l'ilet No 240, borné par les rues Carondelet Baronne, Erato et Thalie, mesurant 34 pieds de face à la rue Carondelet sur 94 pieds de profondeur.

NEGROTTO, Jr, DOMINGO—
Bill No 375. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot no 12 dans l'ilet no 316, borné par les rues Melpomène, Bassin, Franklin et Terpsichore, mesurant 32 pieds de face à la rue Melpomène sur 127 pieds 9 pouces de profondeur.

NEDY, Mlle ANGELIQUE—
Bill No 3011. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Quatre lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 9, 10, 11 et 12 dans l'ilet No 53, borné par les rues Peters, Egana, Andry et Delarende mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Peters sur une profondeur de 122 pieds sur une ligne et 102 pieds de l'autre.

NEUBAUER, HENRY—
Bill No 2841 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 239, borné par les rues St-Pierre, Roman, Prieur et Orléans, mesurant 47 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Roman.

O'BRIEN, JEREMIAH—
Bill No 1207 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $34 34
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 317, borné par les rues Franklin, Euterpe, Bassin et Terpsichore, mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur 97 pieds de profondeur.

O'CONNOR, Mme JEREMIAH—
Bill No 4728 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Le fond d'un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le fond du lot No 10 dans l'ilet No 111, borné par les rues Deuxième, Laurel, Constance et Première, mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 100 pieds de profondeur.

O'SHAUGHNESSY, MARY—
Bill No 1558. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13, dans l'ilet No 119, borné par les rues Gaiennié, Annonciation, Constance et Calliope, mesurant 25 pieds de face à la rue Gaiennié sur 128 pieds de profondeur.

OTTO, LOUISE—
Bill No 2845 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $28 28
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 240, borné par la Promenade Carondelet, les rues Prieur, Roman et St-Pierre, mesurant 48 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 99 pieds de profondeur.

PALMES, Mme ANGE—
Bill No 2973 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 16, borné par les rues Peters, Lafayette, Port et Decatur, mesurant 22 pieds de face à la rue Peters sur 106 pieds de profondeur.

PALMER, E. C.—
Bill No 6054 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $24 24
Un ilet ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 523, borné par les rues St-David, St-Patrick, Cadiz et Jena.

PAYRAN, Mme DAMIENS—
Bill No 4327. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots No. 16, 17 et 18 dans l'ilet No 1518, borné par les rues Laharpe, Columbus, Broad et White, mesurant 90 pieds de face à la rue Laharpe sur 120 pieds de profondeur.

PAYZALE, FRANK—
Bill No 3818 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 264, borné par les rues Kerlerec, Remparts, Dauphine et Bourgogne, mesurant 52 pieds de face à la rue Kerlerec sur 84 pieds de profondeur sur une ligne et 130 pieds sur l'autre.

PATTERSON THOS H. ET NATHANIEL EWING—
Bill No 27 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 23, dans l'ilet No 54, borné par les rues Peters, Commerce, Julie et St-Joseph, mesurant 21 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Peters sur 111 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne et 112 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre.

PATTERSON, THOS H. ET NATHANIEL EWING—
Bill No 27 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 54, borné par les rues Peters, Commerce, Julie et St Joseph, mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Peters sur 109 pieds 8 1/2 pouces de profondeur.

PATTERSON, THOS H. et NATHANIEL EWING—
Bill No 27 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No. 54, borné par les rues Peters, Commerce, Julie et St-Joseph, mesurant 21 pieds 9 pouces de face à la rue Peters sur 110 pieds 6 pouces de profondeur.

PAULY, CLAUDE—
Bill No 1881. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 20, borné par les rues Ursulines, Decatur, Chartres et St-Philippe, mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Ursulines sur 40 pieds 6 pouces de profondeur.

PESSOU, A. O.—
Bill No 1807. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Une partie de trois lots ou portions de terre, avec améliorations dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie des lots Nos 20, 21 et 22 dans l'ilet No 424 borné par les rues Calliope, Clara, Willow Euphrosine, mesurant 63 pieds de face à la rue Calliope sur 100 pieds de profondeur.

PESSOU, Mlle H. J.—
Bill No 4018 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $14 44
Un lot et une partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 5 et partie du lot No 6 dans l'ilet No 631, borné par les rues Claiborne, Columbus, Laharpe et Robertson, mesurant 44 pieds de face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur.

PETTIGREW, Vve GEO A.—
Bill No 3777 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 116, borné par les rues Decatur, François, Chartres et Champs-Elysées, mesurant 24 pieds de face à la rue Decatur sur 128 pieds de profondeur.

PERRILLIAT, MARIE L.—
Bill No 2717. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 117, borné par les rues Bassin, Remparts, St-Pierre et Toulouse, mesurant 21 pieds de face à la rue Bassin sur 64 pieds de profondeur.

PIKE, Mlle ABEGAIL Z.—
Bill No 224. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $40 40
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 20 dans l'ilet no 256, borné par les rues Julie, Baronne, Dryades et Delord, mesurant 30 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur.

PIKE, Vve JNO. R.—
Bill No 271. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot no 1 dans l'ilet no 275, borné par les rues Delord, Dryades, Remparts et Julie, mesurant 50 pieds de face à la rue Delord sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Delord et Dryades.

PIERSON, Mme W.—
Bill No 4402 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme une portion de terre dans l'ilet no 1940 et als., borné par les propriétés faisant face au canal Marigny et au Bayou St-Jean, comprenant les ilets Nos 1940 à 1955 inclusivement. Ilets Nos 2218 2219, 2299 à 2303 inclusivement, Nos 2488 2491 à 2495 inclusivement. Une partie de la dite portion de terre mesurant 1160 pieds de face au canal Marigny sur 535 pieds de profondeur d'un côté et 2-9 pieds de profondeur de l'autre côté. L'autre partie de la dite portion de terre mesurant 90 pieds de face au Bayou St-Jean sur 500 pieds de profondeur.

PEOPLES HOMESTEAD ASSOCIATION—
Bill No 944 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 30 dans l'ilet No 218, borné par les rues Conery, Prytanée, St-Charles et Philip, mesurant 31 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Conery sur 100 pieds de profondeur.

PILCHER, Mme WM.—
Bill No 5979 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Neuf lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 à 13 inclusivement dans l'ilet no 304, borné par les rues Chestnut, Octavia, Colisée et Joseph; les lots Nos 5 à 9 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 129 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Chestnut et Octavia; les lots Nos 10 à 13 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Colisée sur 129 pieds de profondeur et le lot no 10 formant l'encoignure des rues Colisée et Octavia.

PRATT, GEO. K.—
Bill No. 138. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 27 dans l'ilet No 168, borné par les rues Magazine, Camp, Gravier et Commune, mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Magazine sur 96 pieds 11 pouces de profondeur.

PRESAS, JAMES—
Bill No 3938. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 503, borné par les rues Columbus, Laharpe, St-Bernard, Marais et Villeré, mesurant 30 pieds de face à la rue Columbus sur 106 pieds de profondeur.

PORTEOUS, MARGARET A.—
Bill No 1465 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $22 22
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 352, borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Joséphine, mesurant 32 pieds de face à la rue Liberté sur 125 pieds de profondeur.

PUISSEGUR, Mme P.—
Bill No 3882 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $10 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 385, borné par les rues Antonia, Marais St-Antoine et St-Claude, mesurant 32 pieds de face à la rue Antonia sur 96 pieds de profondeur.

PURCELL, G. W. et E. M.—
Bill No 4601 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $26 26
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 160 dans l'ilet No 63, borné par les rues Chippewa, St-Thomas, Sorapuru et Première, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue Chippewa sur 120 pieds de profondeur.

PURCELL, G. W. et E. M.—
Bill No 4601 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Deux lots ou portions de terre avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'ilet No 285, borné par les rues St-Denis, St-Patrick, Quatrième et Troisième, mesurant 62 pieds 6 pouces de face à la rue St-Denis sur 120 pieds de profondeur.

REITH, Vve VALENTINE—
Bill No 5845 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 101, borné par les rues Chippewa, Jersey, Tolédano et l'avenue Louisiana mesurant 27 pieds 10 pouces de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

ROYES, MANUEL C.—
Bill No 128. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 46
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 35 dans l'ilet No 187, borné par les rues Erato, Clio, St-Charles, et Prytanée mesurant 21 pieds 9 pouces de face à la rue Erato sur 159 pieds 9 pouces et 10 lignes de profondeur.

REMY, LOUIS F.—
Bill No 1785. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 209 borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Derbigny et Claiborne, mesurant 32 pieds de face à la rue Orléans sur 74 pieds de profondeur.

REMY, LOUIS F.—
Bill No 1785. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $44 44
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 25 dans l'ilet No 111, borné par la rue Ursulines, le Chemin du Bayou, les rues St-Claude et Remparts, mesurant 33 pieds de face à la rue Ursulines sur 155 pieds de profondeur.

REBOUL, L. G.—
Bill No 1882 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 13, dans l'ilet No 148, borné par les rues Ste-Anne Dumaine, Liberté et Marais, mesurant 46 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 128 pieds de profondeur.

REBOUL, L. G.—
Bill No 1882. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 160, borné par les rues Ste-Anne Orléans, Robertson et Villeré, mesurant 32 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 172 pieds de profondeur.

REBOUL, Mlle A.—
Bill No 1903 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $48 48
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'ilet No 168, borné par les rues Marais, Villeré, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 36 pieds de face à la rue Marais sur 120 pieds de profondeur.

REBOUL, Mlle M. E.—
Bill No 1939 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 208, borné par les rues Claiborne, Derbigny, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne sur 95 pieds de profondeur.

REED, JNO. P.—
Bill No 2065. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Une partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans désignée comme partie du lot No 4 dans l'ilet No 323, borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 33 pieds de face à la rue Dumaine sur 162 pieds de profondeur.

ROUGINOS, SUC de ANTOINE—
Bill No 2247 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 111, borné par le Chemin du Bayou les rues Ursulines, St-Claude et Remparts, mesurant 30 pieds de face au Chemin du Bayou sur 170 pieds de profondeur.

RETIF, Vve P. L.—
Bill No 3113 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $22 22
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'ilet No 84, borné par les rues Peters, Tricou, Amonville et Tricou, mesurant 90 pieds de face à la rue Peters sur 260 pieds de profondeur.

ROTH, FRANK M.—
Bill No 3174 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 143-144, borné par les rues Chartres, Royale, St-Ferdinand et Montégut, mesurant 46 pieds 8 pouces de face à la rue Chartres sur 148 pieds de profondeur.

ROUEDE, SUC. JEAN P.—
Bill No 2893 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12 13 et 14 dans l'ilet No 373, borné par les rues St-Claude, Champs-Elysées, Remparts et Marigny, les lots Nos 12 et 13 mesurant chaque 31 pieds de face à la rue St-Claude sur 128 pieds de profondeur et le lot No 14 mesurant 31 pieds de face à la rue St-Claude sur 96 pieds de profondeur.

ROUEDE, SUC JEAN PIERRE—
Bill No 2893 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12 et 13, dans l'ilet No 376, borné par les rues Union, St-Claude, Bagatelle et Remparts, mesurant 127 pieds 9 pouces de face à la rue Union sur 63 pieds 6 pouces de profondeur.

ROUX, Vve JOS GREGOIRE—
Bill No 3800. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 503, borné par l'avenue St-Bernard, les rues Marais, Columbus et Laharpe, mesurant 30 pieds de face à l'avenue St-Bernard sur 200 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

RUSH, Vve S. A.—
Bill No 3715. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11, dans l'ilet No 375, borné par les rues St-Claude, Remparts, Union, et Français mesurant 30 pieds de face à la rue St-Claude sur 120 pieds de profondeur.

SANGASSAN, JEAN ALEX—
Bill No 3738. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $26 26
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No [illegible], dans l'ilet No 381 borné par les rues Marais, St-Claude, l'avenue St-Bernard, et la rue Antonia, mesurant 19 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue St-Claude sur 139 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur un côté et 128 pieds 6 pouces sur l'autre.

SANGASSAN, JEAN ALEX—
Bill No 3738 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet No 383, borné par les rues St-Claude l'avenue St-Bernard, les rues Columbus et Marais; le lot No 1 mesurant 65 pieds 3 pouces de face à la rue St-Claude sur 35 pieds 5 pouces de profondeur; le lot No 2 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue St-Claude sur 70 pieds 4 pouces de profondeur; le lot No 3 mesurant 21 pieds de face à la rue St-Claude sur 76 pieds 4 pouces de profondeur.

SAMBOLA, JOACHIM—
Bill No 2824. Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $44 44
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 163, borné par les rues Espagne, Royale, Mandeville et Dauphine, mesurant 90 pieds de face à la rue Espagne sur 66 pieds de profondeur.

SCHEMEL, JOS—
Bill No 2793. Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $28 28
Une partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie du lot No 1, dans l'ilet No 12, borné par les rues Peters, Decatur, Espagne et Mandeville, mesurant 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds de profondeur.

SCHOEN, JACOB, N. O. RICE MILLING CO.
Bill No 3075, Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $40 40
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'ilet Nos 19 et 20 borné par les rues Montégut, St-Ferdinand, Peters et Chartres, mesurant 95 pieds de face à la rue Montégut sur 78 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur.

SCHALER, J. A.—
Bill No 3489. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un ilet ou portion de terre avec améliorations dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 478 borné par les rues Elmire Désiré, Marais et Urquhart mesurant 241 pieds de face à la rue Elmire sur 342 pieds de profondeur.

SHAY, SUC de JOHANNA—
Bill No 6490 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Deux lots et une partie de deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 20 et 21 et la moitié des lots Nos 19 et 22 dans l'ilet No. 73, borné par les rues St-Charles, Hampson, Bardette et Washington, les lots Nos 20 et 21 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue St-Charles sur 122 pieds 6 pouces de profondeur la moitié du lot No 22 mesurant 30 pieds de face à la rue St-Charles sur 75 pieds de profondeur; la moitié du lot No 19 mesurant 15 pieds de face à la rue St-Charles sur 122 pieds 6 pouces de profondeur.

STOLTZ, ERNEST—
Bill No 3853. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 29 dans l'ilet Nos 623 et 624 borné par les rues Villeré, Antonia, St-Bernard et Robertson mesurant 33 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré sur 160 pieds de profondeur.

SCHMIDT, EDWARD—
Bill No 4294. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 22, borné par les rues Septième, Sixième, St-Thomas et Levée, mesurant 30 pieds de face à la rue Septième sur 93 pieds de profondeur.

STAHL, Vve PETER—
Bill No 4465. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $28 28
Quatre lots ou portions de terre, avec améliorations dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 10, 11, 12 et 13, dans l'ilet No 67, borné par les rues Joséphine, St-André, Chippewa et St-Thomas, mesurant 60 pieds de face à la rue Joséphine sur 87 pieds de profondeur.

SMITH, Mme CHAS H.—
Bill No 4603 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 19 et 20 dans l'ilet No 77, borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Deuxième, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Annonciation sur 126 pieds de profondeur.

SPEAKING JOSEPH H.—
Bill No 4619 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $44 44
Un lot et une partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 et partie du lot No 11 dans l'ilet No 109, borné par les rues Jackson, Philip, Constance et Laurel, mesurant 19 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson sur 130 pieds de profondeur.

STEHLE, SUC BERNARD—
Bill No 4966. Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $46 46
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 22, dans l'ilet No 206, borné par les rues Ste-Marie, Félicité, Prytanée et Colisée, mesurant 64 pieds de face à la rue Ste-Marie sur 107 pieds de profondeur.

SMITH, AMBROSE—
Bill No 4965. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Deux lots ou portions de terre avec améliorations dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme lots Nos 5 et 6 ou B dans l'ilet No 249, borné par les rues Washington, Sixième, Baronne et Carondelet, mesurant 55 pieds de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur.

SAVAGE M. J.—
Bill No 4990. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $38 38
Trois lots ou portions de terre avec améliorations dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 6, 7 et 8, dans l'ilet No 259, borné par les rues Dryades, Baronne, Washington et Quatrième, mesurant 75 pieds de face à la rue Dryades sur 125 pieds de profondeur.

STEWART, ARCHIBALD—
Bill No 5626 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 10
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet No 11 Hurstville, borné par les rues Preston, Arabella, Market et Joseph, mesurant 96 pieds de face à la rue Preston sur 105 pieds de profondeur.

SPILLMAN, H. S.—
Bill No 2324. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $22 22
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 258, borné par les rues Johnson, Prieur, Hôpital et Quartier, mesurant 35 pieds de face à la rue Johnson sur 150 pieds de profondeur.

SOULE, IRENE LEON—
Bill No 2200. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 108, borné par les rues Remparts, Hôpital, Ursulines et Bourgogne, mesurant 37 pieds de face à la rue Remparts sur 67 pieds 6 pouces de profondeur.

SMITH, ANDREW W.—
Bill No 5777. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Cinq lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6, 7, 8 et 9, dans l'ilet No 71, Greenville, borné par les rues Washington, Broadway, Pin et St-Charles, mesurant 121 pieds de face à la rue Washington sur 160 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

STOLTZ, CONSTANTINE—
Bill No 5988 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 12 et 13 dans l'ilet No 166, borné par les rues Laurel, Peniston, Constance et Amelia, mesurant chaque 29 pieds de face à la rue Laurel sur 115 pieds de profondeur.

STUBENRAUCH, VALENTINE—
Bill No 6134 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Six lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 à 11 inclusivement dans l'ilet No 236, borné par les rues Camp, Bordeaux, Magasin et Lyon; les lots Nos 6 à 10 inclusivement mesurant 150 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur; le lot 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Bordeaux sur 150 pieds de profondeur.

STUBENRAUCH, VALENTINE—
Bill No 6134 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $30 30
Six lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 24 et 6 à 10 inclusivement, dans l'ilet No 260, borné par les rues Cadiz, Jena, Chestnut et Camp.

SMITH, SUC de VIRGINIE—
Bill No 6138 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 9 et 10 dans l'ilet No 240, borné par les rues Soniat, Dufossat, Camp et Magasins, mesurant 64 pieds de face à la rue Soniat sur 125 pieds de profondeur.

SANDERS, Vve ROBERT W.—
Bill No 6304. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot A. dans l'ilet No 418, borné par les rues Robert, Dryades Baronne et Foniat, mesurant 40 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Robert sur 125 pieds de profondeur.

SPAH, FELICIEN ou SPAHR, FELICIEN—
Bill No 6568 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Neuf lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 9 inclusivement dans l'ilet No 124, borné par les rues Troisième, Hillary, Zimple et Adams, mesurant 274 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur, le lot 1 formant l'encoignure des rues Troisième et Hillary.

STROBEL, J. H.—
Bill No 6650. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un ilet ou portion de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 227, borné par les rues Madison, Cambronne, Green et Septième, mesurant 301 pieds de face à la rue Madison sur 3.0 pieds de profondeur.

STEWART, SUC. ARCHIBALD—
Bill No 682. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $44 44
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 125, borné par les rues Tchoupitoulas, Magasin, Notre-Dame et Girod, mesurant 25 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 91 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur.

SINGLETON, CHAS R.—
Bill No 692 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $23 23
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme 15 lots dans l'ilet No 89, borné par l'avenue de Londres, les rues [illegible] et Joséphine, mesurant 353 pieds de face à l'avenue de Londres sur 161 pieds de profondeur.

SELIGMAN, Vve JACKSON—
Bill No 1164. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $38 38
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 26 dans l'ilet No 269, borné par les rues Perdido, Gravier, Remparts et Dryades, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Perdido sur 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur.

SLIDELL, SUC. de JOHN et C. H. BREEN—
Bill No 1166. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $34 24
Deux lots ou portions de terre avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 et 6 dans l'ilet No 270, borné par les rues Poydras, Perdido, Remparts et Dryades, mesurant 46 pieds de face à la rue Poydras sur 64 pieds de profondeur.

SEIBRECHT, HENRY A.—
Bill No 1482. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 8 et 9 dans l'ilet No 334, borné par les rues Howard, Liberté, Gasquet et l'avenue Tulane, mesurant 54 pieds de face à la rue Howard sur 119 pieds 11 pouces de profondeur.

SEIBRECHT, HENRY A.—
Bill No 1482. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $40 40
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 338, borné par les rues Howard, Liberté, Gasquet et l'avenue Tulane, mesurant 24 pieds de face à la rue Howard sur 101 pieds de profondeur d'un côté et 106 pieds 4 pouces de l'autre.

SORBE, Mme E. BLANCHE—
Bill No 814 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 257, borné par les rues Julie, Baronne, Dryades et Girod, mesurant 28 pieds de face à la rue Julie sur 127 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Julie et Baronne.

SURGI, MARIE AIMEE—
Bill No 3763 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 387, borné par les rues Bagatelle, Union, St-Claude et Marais, mesurant 32 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

SUZENEAU, CHAS—
Bill No 3407. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $22 22
Quatre lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6, 7, 8 et 9, dans l'ilet No 361, borné par les rues Piété, Louisa, Remparts et St-Claude, mesurant 130 pieds de face à la rue Piété sur 110 pieds de profondeur.

SWAN, Mlle ANNA—
Bill No 1169. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à Balance due....$40 40
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 270, borné par les rues Remparts, Dryades, Perdido et Poydras, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Remparts sur 95 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur.

TAYLOR, W. G.—
Bill No 934. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un ilet ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 291, borné par les rues Kerlerec, St-Claude, Esplanade et Marais, mesurant 24 pieds de face à la rue Kerlerec sur 85 pieds de profondeur.

TEJEDO, J. P.—
Bill No 3769 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $44 44
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 495, borné par les rues Champs-Elysées, Urquhart, Français et Marais, mesurant 64 pieds de face à la rue Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Urquhart.

TELLA OU TELLE, DE EDWIN—
Bill No 6734. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un ilet ou portion de terre, avec améliorations, dans le 7me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet No 619, borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Dixon et Dix-Huitième, mesurant 300 pieds de face à l'avenue Carrollton sur 291 pieds de profondeur.

TISSOT, JEAN LOUIS—
Bill No 2359. Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 316, borné par les rues Quartier, Rocheblave, Hôpital et Tonti, mesurant 33 pieds de face à la rue Quartier sur 85 pieds de profondeur.

TISSOT, JEAN LOUIS—
Bill No 2359 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $33 33
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 316, borné par les rues Quartier, Rocheblave, Hôpital et Tonti, mesurant 66 pieds de face à la rue Quartier sur 85 pieds de profondeur.

TRIEBNE, Vve PATRICK—
Bill No 3370. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 27, dans l'ilet Nos 633 et 634, borné par les rues Claiborne, Robertson, Antonia et St-Bernard, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Claiborne sur 96 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur.

TRIFORT LEONORA, MARTHA A. W. F. ET MARY L. WHITE—
Bill No 1301. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à Balance due....$15 40
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 205, borné par les rues Uranie, Félicité et Colisée, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Uranie sur 65 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne et 59 pieds 8 pouces sur l'autre ligne.

VALENTINE, Vve P. F.—
Bill No 2264 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $74 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 149, borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Marais et Liberté, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Philippe sur 128 pieds de profondeur.

VASON, W. J.—
Bill No 329. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 45, borné par les rues Tchoupitoulas, Peters, Thalie et Hunter, mesurant 48 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 95 pieds de profondeur.

VASTERLING, HENRY—
Bill No 5969 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $35 35
Deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 157, borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et Aline, mesurant 67 pieds de face à la rue Jersey sur 118 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur.

VEAU, THEODORE—
Bill No 3740 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 32 dans l'ilet No 378, borné par les rues Rempart, St-Claude, Columbus et St-Antoine, mesurant 64 pieds de face à la rue Rempart sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

VEAZIE, DR H. A.—
Bill No 4802. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $74 24
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 217 borné par les rues Conery, Washington, St-Charles et Prytanée, mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Conery sur 106 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur.

VICILLIO, ELIZABETH—
Bill No 262. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Une partie de deux lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme une partie des lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 392, borné par les rues Freret, Locust, Clio et Erato, mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue Freret sur 96 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur.

VICILLIO, CHAS T.—
Bill No 284. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'ilet No. 415, borné par les rues Clara, Clio, Magnolia et Erato, mesurant 84 pieds de face à la rue Clara sur 30 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Clara et Clio.

VICELLIO, HENRY—
Bill No 612. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $37 37
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 354, borné par les rues Howard, Liberté, Melpomène et Terpsichore, mesurant 24 pieds 1 pouce de face à la rue Howard sur 125 pieds de profondeur.

VICELLIO, HENRY—
Bill No 612. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $46 46
Un lot ou portion de terre, avec améliorations dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 353, borné par les rues Howard, Liberté, Félicité et Terpsichore, mesurant 53 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Howard sur 125 pieds de profondeur sur une ligne et 128 pieds 3 pouces sur l'autre.

VINOT, E. B.—
Bill No 3912 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 759, borné par les rues Claiborne, Columbus, Kerlerec et Derbigny, mesurant 45 pieds de face à la rue Claiborne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

WAGATHA, Vve GERTRUDE—
Bill No 2651. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Une partie d'un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans désignée comme partie du lot No 25, dans l'ilet No 248, borné par les rues Conti, Bienville, Prieur et Roman, mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur 65 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur.

WALKER, A. M.—
Bill No 3095. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 10 dans l'ilet Nos 46 et 47, borné par les rues Delaronde, Forstall, Chartres, Reynes et Peters, mesurant 71 pieds de face à la rue Delaronde sur 273 pieds de profondeur.

WALKER, A. M.—
Bill No 3095 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $20 20
Trois lots ou portions de terre, avec améliorations dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet No 46-47, borné par les rues Peters, Chartres, Delaronde, Forstall et Reynes, mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Peters sur 106 pieds de profondeur.

WALTER, ROSINA—
Bill No 4435. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 59, borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St-Thomas, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds de profondeur.

WALL, MARY AGNES—
Bill No 1532 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 437, borné par les rues Palmyre, Cleveland, Roman et Derbigny, mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyre sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

WALL, MARY AGNES—
Bill No 1532 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 22 dans l'ilet No 437, borné par les rues Palmyre, Cleveland, Roman et Derbigny, mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyre sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

WASHBURNE, W. W.—
Bill No 133. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un morceau ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme un morceau de terre dans l'ilet No 1566, borné par le Chemin de Gentilly, les rues Florida, Maurepas et Lacroix, mesurant 300 pieds de face au Chemin de Gentilly sur 134 pieds de profondeur.

WARD, MATTHEW—
Bill No 258. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Deux lots ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 2 et 3, dans l'ilet No 384, borné par les rues Thalie, Melpomène, Locust et Freret, mesurant chaque 31 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Thalie sur 100 pieds de profondeur.

WARD, MATTHEW—
Bill No 258 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 356, borné par les rues Thalie, Howard, Melpomène et Freret, mesurant 25 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Thalie sur 102 pieds de profondeur.

WARD, MATTHEW—
Bill No 258 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $32 32
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 356, borné par les rues Thalie, Howard, Melpomène et Freret, mesurant 50 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Thalie sur 102 pieds de profondeur

WARD, MATTHEW—
Bill No 258 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $32 32
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 356, borné par les rues Thalie, Howard, Melpomène et Freret, mesurant 50 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Thalie sur 102 pieds de profondeur.

WEST, B. J.—
Bill No 709. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 28, dans l'ilet No 164, borné par les rues Magasin, Camp, Lafayette et Girod, mesurant 25 pieds de face à la rue Magasin sur 129 pieds 3 pouces de profondeur.

WEHNER, W. S.—
Bill No 5709. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $22 22
Sept lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 à 11 inclusivement dans l'ilet No 29, borné par les rues Foucher, Calhoun, Camp et Bertheville, les lots Nos 5 et 6 mesurant chaque 29 pieds 5 pouces de face à la propriété Foucher sur 163 pieds de profondeur; les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurant chaque 28 pieds 5 pouces de face à la propriété Foucher sur 136 pieds 5 pouces de profondeur; le lot No 11 mesurant 26 pieds 5 pouces de face à la propriété Foucher sur 113 pieds 5 pouces de profondeur.

WENDERLING, JOHN—
Bill No 1940 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 8 dans l'ilet No. 158, borné par les rues Union, Royale, Dauphine, Bagatelle et Paix, mesurant 25 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds de profondeur.

WHITAKER, Mme F.—
Bill No 187. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $44 44
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 255, borné par les rues Baronne, Dryades, Delord et Calliope, mesurant 18 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue Baronne sur 192 pieds de profondeur.

WHITE, Mme W. H.—
Bill No 2783. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $30 30
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 8, borné par les rues Marigny, Peters, Champs-Elysées et Decatur, mesurant 19 pieds de face à la rue Marigny sur 117 pieds de profondeur.

WREDE, LOUISA—
Bill No 5775. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Dix lots ou portions de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 à 20 inclusivement dans l'ilet No 64, Greenville, borné par les rues Félicia, Pin, Carrollton et Lowerline, mesurant 140 pieds de face à la rue Félicia sur 300 pieds de profondeur.

WHEAT, Mme GEO W.—
Bill No 5779 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $24 24
Un lot ou portion de terre avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 72, Greenville, borné par les rues Léontine, Pin, et Washington, mesurant 52 pieds 7 pouces de face à la rue Lowerline sur 120 pieds de profondeur.

WEISSER, LOUIS ou WEISER—
Bill No 5900 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $20 20
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 6me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1 ou O dans l'ilet No 121, borné par les rues Tchoupitoulas, Lyon, Upperline et Jersey, mesurant 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds de profondeur.

WILLIAMS, DANIEL W.—
Bill No 2597 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $44 44
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 129, borné par les rues Franklin, Liberté, Douane et Bienville, mesurant 31 pieds de face à la rue Franklin sur 79 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur.

WILSON, J. F.—
Bill No 2083. Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $22 22
Un ilet ou portion de terre, avec améliorations, dans le 2me district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 357, borné par les rues Ste-Anne, Orléans, White et Broad, contenant 26 lots et mesurant chaque 30 pieds de face sur 192 pieds de profondeur.

YALETS, GUS.—
Bill No 1359 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $36 36
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 1er district municipal de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 215, borné par les rues Magazine, Constance, Delachaise et l'avenue Louisiana, mesurant 23 pieds de face à la rue Magazine sur 127 pieds 2 pouces de profondeur.

YOUNG, P. A.—
Bill No 4640 Pour taxes de ville de l'année 1888.
Montant à $22 22
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 4me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 24 dans l'ilet No 12, borné par les rues Troisième, Deuxième, Constance et Laurel, mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième sur 111 pieds de profondeur

ZINGER, J. F. ou ZINZER, J. F.
Bill No 3861 Pour taxes de ville de l'année 1888
Montant à $36 36
Un lot ou portion de terre, avec améliorations, dans le 3me district municipal de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 27 dans l'ilet No 273, borné par les rues Bourgogne, Rampart, Washington et Espagne, mesurant 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente je vendrai toutes parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

L'avis ordinaire de vingt jours, requis par la loi, a été donné à chacun des contribuables ci-dessus et leur attention est appelée sur l'avis suivant inscrit dans chacun des notices qui leur ont été remises:

"REMARQUEZ que la description de votre propriété telle qu'elle est donnée dans la présente notice est prise des tableaux d'assessement de l'année 1888.

"La rue soulignée ou la première nommée est celle à laquelle la propriété fait face.

"S'il existe une erreur dans la dite description, soit dans le nom, soit dans le nombre ou les limites de l'ilet (square), ou le numéro ou la façade du lot ou de leur mesure, ou autrement veuillez en donner immédiatement avis à ce bureau, et l'erreur sera corrigée conformément à la loi.

"APPORTEZ VOS TITRES AVEC VOUS"

W. J. COMERFORD,
Collecteur de Taxes Délinquentes de Ville pour l'année 1888.

Athenée Louisianais.

Concours littéraire de 1890.

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1890.

Les dispositions adoptées l'année dernière, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile, restent les mêmes:

Liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 16 juin 1890 au 31 janvier 1891.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 726.

No 30,517.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Dans l'affaire des mineurs Jenetta, James et Isabella Hay.

ATTENDU que James M. Ross et David Mitchell, résidents de Edinburgh, Ecosse, administrateurs des mineurs Jenetta Hay, James Hay et Isabella Hay, se sont adressés à cette cour pour obtenir l'autorisation de prendre possession de et transporter de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles la demande des dits administrateurs ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1890.
HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
24 juin—24—juil 1, 8, 15, 22.

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grace mil huit-cent quatre-vingt dix et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent quatorzième, devant moi JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement sont comparus les personnes dont les noms sont ci-attachés, et déclarèrent que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et enfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera altérée, rompue ou choisie, lequel pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou un bâtiment en cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries; ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisé en ou représenté par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cette acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M. et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds de capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection; et à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président et de son sein un secrétaire, pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances; et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier se trouve dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu; élection qui se fera par le Conseil d'administration ainsi que la vacance dans le Conseil sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le fonds de capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis du dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Tel changement capital exigera, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général toutes les actions qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Locte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé, PH. W. DIELMANN,
PETER BLAISE, J. LANGLES,
H. LOCTE, ALBERT P. NOLL,
THEO. BRUMMER, ERNEST PRAGST,
GEO. FAEHNLE, C. G. REBENTISCH.
J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
{SCEAU} Signé, GEO. GUINAULT,
Conservateur des Hypothèques.

Je Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,394—Division A.—Mme Lisette Kuntz vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Mme Lisette Kuntz, femme de Henry Kuntz, pétitionnaire dans cette affaire, soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit ordonnée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 21 Commercial Place, en cette ville, le SAMEDI, 12me jour de juillet 1890, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; que O. W. Long, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 10 juin 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 juin—13 20—juil 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la propriété formant l'encoignure des rues Constance et Ste-Marie dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Laurel et St-André.

Mutual Loan & Building Co. vs Mme Anna E. Cook et Lewis W. Cook.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 30,141.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 juillet 1890 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages lui appartenant et qui en dépendent, situé dans le 4me district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Laurel, St-André, Ste-Marie et Constance, le dit morceau ou portion de terre forme le coin des rues Constance et Ste-Marie et mesure soixante pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue Ste Marie de cinquante huit pieds un pouce et six lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 juin—23 30—juil 7 14 21 26.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Roesich vs. Ernest Lecher.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE Orléans.—No 13,333.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28me jour de juin 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Tolédano, St Denis et St Patrick, désignés par les numéros 18, 19, 20, 21 et 22, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 octobre 1872 et annexé à l'acte d'inventaire de la succession de Louis Flemange Drouet, passé par Oscar Drouet, notaire, les 16 et 17 octobre 1872, lesquels terrains mesurent, en pied américain, comme suit: Les terrains 18 et 19, chacun, 32 pieds de façade rue St Patrick sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 20, 21 et 22, chacun, 30 pieds de façade rue Tolédano, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par le vendeur par achat de la succession de Louis Flemange Drouet, par acte passé devant Oscar Drouet, notaire, le 28 mars 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 107, pages 374 et 375 et acquis par Ernest Lecher, de Fredrck Kniepp, le 3 octobre 1882, par-devant John Bendernagel, notaire, enregistré dans le C. O. livre 116, folio 542.

Saisi dans l'affaire susdite et sus numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
24 mai—24 31 juin 7 14 21 28

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Troisième District, coin des rues Girod et Musique.

Succession de Jules Maupas et sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 22,940.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 12 juillet 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 5 juin 1890, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges lui appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville.

Le dit lot est désigné par le No 13 de l'ilet No 107, borné par les rues Urquhart, Girod et Musique et l'avenue Washington, sur un plan de L. Surgi, du 3 février 1847, et déposé en l'étude de C. W. Fowler, notaire, sous le No 23 du livre de plans de Louis Ferand; le dit livre de plans est actuellement déposé au bureau des archives des notaires de cette ville; le dit lot de terre forme le coin des rues Girod et Musique, et mesure 35 pieds de face à la rue Musique sur 118 pieds de profondeur et de face à la rue Girod.

Les améliorations consistent de deux jolis cottages—un contenant 4 chambres, ou une dans le fond ayant 2 chambres et hangars. L'autre contenant 3 chambres, caves, grande cour, arbres fruitiers, lieux d'aisance, etc.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance payable dans un an garanti par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les billets devant porter toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement. Les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera les taxes de 1890.

L'acte de vente passé devant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

8 juin—8, 14, 21, 28—juil 5, 12

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 19, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
315 Bons-Enfants et St-Antoine.
316 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Bernes et Dauphine.